

Le point sur le système d'administration des terrains miniers



**BRANCHEZ-VOUS.
CLIQUEZ.
INSCRIVEZ VOS CLAIMS.**

Nouvelles ressources pédagogiques pour vous aider à vous retrouver dans le SATM

Tutoriels vidéos et directives fournissant des indications détaillées

Ressources en ligne pour vous aider à vous retrouver dans le SATM

Nous sommes heureux de vous présenter de nouveaux outils qui vous aideront à vous retrouver et à accomplir votre travail plus facilement dans le Système d'administration des terrains miniers de l'Ontario (SATM). Nous voulons que le SATM soit l'un des meilleurs systèmes de gestion de terrains miniers au monde et que vous profitiez de toutes ses caractéristiques et fonctionnalités.

Tutoriels vidéos

Nous avons créé une série de 11 tutoriels vidéos sur le SATM pour aider nos clients du secteur des terrains miniers à naviguer plus efficacement dans le système. Ces vidéos sont publiées sur YouTube et sont accessibles depuis les liens suivants :

1. [Vous inscrire en tant que client existant](#)
2. [Vous inscrire en tant que nouveau client](#)
3. [Demander une licence externe dans le SATM](#)
4. [Afficher ou imprimer une licence externe](#)
5. [Inscrire un claim minier](#)
6. [Commencer le transfert d'un claim minier](#)
7. [Terminer le transfert d'un claim minier](#)
8. [Confirmer la notification d'enregistrement d'un claim du propriétaires de droits de surface](#)
9. [Distribuer les crédits approuvés](#)
10. [Gérer les agents](#)
11. [Soumettre l'avis d'abandon de claim](#)

Nouvelles directives pour le SATM maintenant accessibles en ligne

Six des sept directives ministérielles qui fournissent des instructions sur l'utilisation du SATM sont également publiées [sur notre site Web](#). Elles traitent de certains sujets qui se trouvent dans les tutoriels vidéos, mais plus en détail, dont :

- [Premières étapes](#)
- [Obtenir un permis de prospecteur](#)
- [Inscrire un claim minier](#)
- [Gestion d'un claim](#)
- [Production de rapports sur les travaux d'évaluation](#) et
- [Soumettre un plan ou un permis pour les activités d'exploration initiale](#)

Pour les utilisateurs inscrits du SATM, l'accès aux directives s'effectue également à partir du lien « Documents de référence » dans le coin supérieur droit de la page d'accueil du SATM.

Vous pouvez aussi nous appeler

Si vous avez besoin d'aide supplémentaire, le personnel du ministère répondra à toutes vos questions pendant les heures d'ouverture normales : N'hésitez pas à nous appeler.

Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter la page suivante :

Ontario.ca/loisurlesmines

ou communiquer avec nous en composant le **1 888 415-9845** (sélectionnez l'option 1 – Bureau provincial d'enregistrement minier)

Vous pouvez composer ce numéro sans frais du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 17 h. Les clients peuvent laisser un message sur la boîte vocale en tout temps et nous les rappellerons, conformément aux [Normes de service du gouvernement de l'Ontario](#).

octobre 2018

